Rapport annuel 2017-2018

Voir plus loin…

Commission scolaire
DES PHARES

www.csphares.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT 1
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 2
CONSEIL DES COMMISSAIRES 4
PORTRAIT DE LA CSDP 5
FAITS SAILLANTS 2017-2018 6
AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 10
FORMATION PROFESSIONNELLE 11
FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 11
LA CONCERTATION ET LA COMMUNICATION 12
ÉTATS FINANCIERS 2017-2018 14
GESTION DES PLAINTES 16
RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE 16
SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS 18
SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES EHDAA 19
MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC 20
REDDITION DE COMPTES LGCE 21

MOT DU PRÉSIDENT

Voici que se termine la quatrième année du mandat du conseil des commissaires, élu en novembre 2014. L'année 2017-2018 nous a permis de poursuivre notre mandat de représentation que le gouvernement du Québec a, par décret, prolongé de deux ans, soit jusqu'en 2020, car de potentielles élections scolaires auraient été dans la même période que les élections provinciales prévues en octobre. Nous espérons également que ce délai de deux ans donnera à l'ensemble des commissions scolaires le temps de justifier plus précisément leur existence et pourra permettre la tenue du vote électronique. Nous sommes donc très heureux de pouvoir ainsi continuer notre travail visant l'amélioration de la réussite éducative. Cette année nous a permis comme conseil des commissaires de participer à l'élaboration du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) adopté en juin dernier. Celui-ci est ambitieux, il nous permettra d'atteindre nos cibles de réussite pour tous nos élèves, que ce soit les jeunes du primaire, du secondaire, du professionnel et de l'éducation des adultes. Parlant de succès éducatif, je tiens d'ailleurs à féliciter nos élèves pour les beaux résultats ainsi que tout le personnel de la Commission scolaire qui y a grandement contribué, nous en sommes fiers.

Nous pouvons être également fiers du travail effectué pour retrouver notre santé financière et continuerons dans ce sens avec le maintien de notre philosophie de gestion rigoureuse. Le retour à la santé financière de notre organisation, combiné au financement accru du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, nous permet maintenant d'investir encore plus dans le service direct aux jeunes, donc dans leur réussite. Je remercie d'ailleurs tous les membres du conseil des commissaires pour leur travail acharné à prendre les meilleures décisions pour le bien-être de notre organisation et pour la réussite de nos jeunes. C'est grâce à leur détermination, à leur implication et à leur motivation que nous en sommes là! Fier aussi d'avoir obtenu grâce à des efforts concertés l'obtention d'un Lab-école, le projet le plus important au Québec dans ce domaine. La Commission scolaire sera donc un exemple pour tout le domaine de l'éducation, avec une école inspirante et innovante qui servira de modèle pour toutes nos écoles de notre territoire.

Finalement, c'est avec grande fierté que nous présentons le *Rapport annuel 2017-2018* qui exprime tout le travail déployé à ce jour. Soyez assurés que nous continuerons celui-ci, avec notre *Plan d'engagement vers la réussite* et la nouvelle *Politique sur la réussite éducative* de notre gouvernement provincial, pour assurer les meilleures conditions d'éducation pour les jeunes de notre territoire et continuer d'augmenter le taux de qualification dans nos établissements. Nous mettrons tout en œuvre pour garder le cap sur la réussite des élèves dès leur plus jeune âge et d'assurer un climat de travail des plus inspirants.

Gaston Rioux, président

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Cette année nous a transportés dans la continuité de notre vision et de nos valeurs avec l'écriture de notre *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022*. Nous avons fait l'analyse de nos données dans le but d'atteindre des cibles prioritaires à la réussite de nos élèves. Nous avons également reconduit nos valeurs, notre vision et nos enjeux que nous retrouvions dans *Horizon 2020*, notre plan stratégique.

Nous poursuivons le travail collaboratif avec nos directions d'établissement, nos enseignantes et enseignants, notre personnel professionnel et de soutien afin de mettre en valeur la réussite des élèves. Nous encourageons une réflexion approfondie et collective sur les défis pédagogiques liés aux apprentissages des élèves. Nous sommes convaincus et les recherches arborent en ce sens, que la réussite des élèves se travaille dans un esprit collaboratif en mettant l'intelligence collective au profit de l'expertise de tous et ainsi diffuser au sein de l'école les nouvelles connaissances issues de la recherche.

Nous travaillons également très fort à la pérennité de l'équilibre budgétaire. Afin de pourvoir à une organisation cohérente et performante, nos processus efficients sont une préoccupation omniprésente. C'est un effort quotidien, et il y a encore beaucoup à faire, mais nous sommes convaincus qu'ensemble nous y arriverons!

C'est sous une note positive que l'année 2017-2018 s'est terminée, avec l'annonce du ministre que nous aurons une nouvelle école à Rimouski et de plus, le projet Lab-école sera mis en place pour l'acquisition de cette école moderne pour l'année 2021-2022.

Ce rapport annuel 2017-2018 vous est présenté avec beaucoup d'enthousiasme! Je tiens à remercier tout le personnel pour le dévouement et le travail exceptionnels! Je continue de croire que ce sont chacun de vos grands et petits gestes qui font la différence. Nous portons tous en nous cette croyance remarquable : le fruit de notre travail est et sera toujours pour nos élèves!

Madeleine Dugas
Directrice générale

Mission de la CSDP

- La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

- Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

- Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernées. »

- Tirée de la *Loi sur l'instruction publique*, article 207.1 (À jour au 12 juillet 2018)

Les obligations légales relatives au rapport annuel

- La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte. Elle y informe la population des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité.

- La commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

- La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année.

- Tirées de la *Loi sur l'instruction publique*, article 220 (À jour au 12 juillet 2018

Code d'éthique et de déontologie

- Le code d'éthique et de déontologie détermine les devoirs et obligations des commissaires afin de préserver notamment la confiance du public à l'égard de cette structure démocratique. Il est possible de consulter le *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie* sur le site de la Commission scolaire des Phares[1].

- Au cours de l'année 2017-2018, le conseiller à l'éthique a traité une plainte. Ce dernier a conclu à un manquement à l'obligation de confidentialité et a imposé une réprimande.

- (1 http://www.csphares.qc.ca/documents/pdf/reglements/REGLEMENT-39.pdf)

• Divulgation d'actes répréhensibles

- Au cours de l'année 2017-2018, la Commission scolaire des Phares n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible.

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Gaston Rioux
Président

Mylène Thibault

Saint-Anaclet de Lessard
Pointe-au-Père

Marie-Claude Hamel

Métis-sur-Mer
Sainte-Luce
Saint-Octave-de-Métis
Saint-Donat
Mont-Joli
Padoue
Grand-Métis
Sainte-Flavie

Daniel Arseneault, Raynald Caissy, Michel Pineault, Alain Rioux

Rimouski

André Trahan

Saint-Fabien
Saint-Eugène-de-Ladrière
Saint-Valérien
Le Bic

Lise Lévesque

Sainte-Angèle-de-Mérici
Saint-Gabriel-de-Rimouski
Les Hauteurs
La Rédemption
Sainte-Jeanne-d'Arc
Price
Mont-Joli
Saint-Charles-Garnier
Saint-Joseph-de-Lepage
Lac-des-Eaux-Mortes
Lac-à-la-Croix

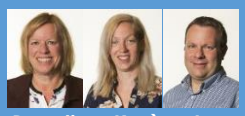

Lise Beaulieu, Karène Langlois et Pierre Pelletier

Commissaires parents

Mario Ross

Esprit-Saint
Saint-Narcisse-de-Rimouski
Sainte-Blandine
Sainte-Odile-sur-Rimouski
La Trinité-des-Monts
Saint-Marcellin
Lac Huron

PORTRAIT DE LA CSDP

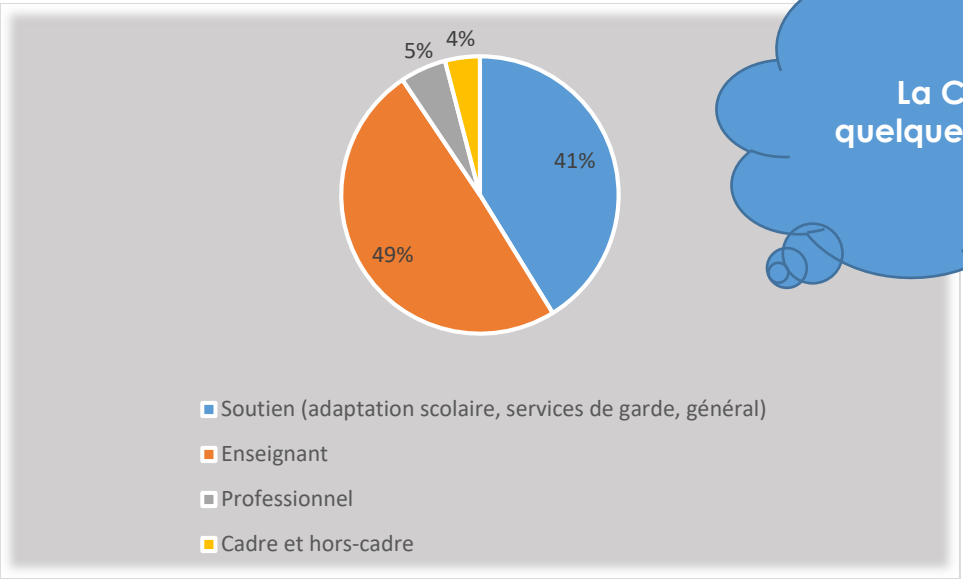

La CSDP emploie quelque 1 677 personnes

10 410 élèves fréquentent la CSDP :
Passe-partout 4 ans : 182
Préscolaire et 4 ans : 826
Primaire : 4 440
Secondaire : 3 118
Formation générale des adultes : 984
Formation professionnelle : 825
Scolarisation à domicile : 35

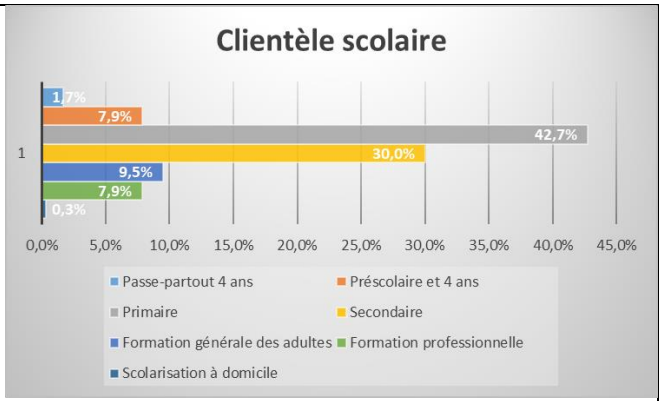

En 2017-2018, 1 141 élèves (13,3 %) étaient reconnus comme élève HDAA. Par ailleurs, 856 élèves (10 %) étaient considérés à risque. Parmi cette clientèle, 459 élèves sont reconnus comme étant en situation de handicap. Ces élèves représentent 5,4 % de la clientèle, soit l'équivalent de la clientèle précédente. De ces élèves, 256 (56 %) étaient intégrés en classe ordinaire.

En plus de la formation aux jeunes et aux adultes, le Service aux entreprises a offert de la formation à plus de 1 162 personnes.

PARC IMMOBILIER

34	écoles primaires et secondaires
1	école secondaire et centre de formation professionnelle
1	centre de formation professionnelle et de formation des adultes
1	centre de formation des adultes
1	atelier de mécanique agricole
1	ferme-école
1	centre administratif
3	bâtiments vacants

TRANSPORT SCOLAIRE

Quelque 6 000 élèves sont transportés quotidiennement.

Le transport scolaire, c'est 132 circuits effectués par :

97 autobus
24 minibus
3 autobus adaptés et
8 berlines

qui parcourent environ 10 000 km par jour!

FAITS SAILLANTS 2017-2018

Photo gracieuseté Journal L'Avantage - Camille Ouellet, médaillée d'or aux Olympiades canadiennes en coiffure et Caroline St-Laurent-Dugas, entraineure et diplômée en Coiffure au CFP Rimouski-Neigette et elle-même médaillée des Olympiades

Camille Ouellet, talentueuse finissante au programme Coiffure du Centre de formation professionnelle de Rimouski-Neigette, remporte la médaille d'or aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies qui ont eu lieu en juin à Edmonton en Alberta.

Camille se qualifie ainsi au 45e Mondial des métiers qui se tiendra en Russie en août 2019.

Jérôme Caouette, un élève de 20 ans qui étudie en formation générale des adultes au CFRN, s'est démarqué sur le plan provincial, et a obtenu une bourse de 1 500 $ de la Fondation pour l'alphabétisation. Seulement sept candidats ont été choisis parmi plus de 200 candidatures au Québec.

Vous pouvez voir sa capsule de présentation sur Youtube

Mme Nancy Lee, directrice de la Fondation Desjardins, Jérôme Caouette et M. Robert Jacques, président du jury des bourses

Dans l'ordre habituel : Jean Papillon, Gaston Rioux, Carl Ruest, Madeleine Dugas, Éric Lepage, Sébastien Proulx, Philippe Couillard, François-Xavier Bérubé-Dufour, Marie-Hélène Ouellet, Simon Bouchard, Daniel Arseneault, Sylvain Gagné et Jocelyn Michaud

Le 5 juin 2018, les représentants de la Commission scolaire, du comité de parents et du gouvernement s'étaient réunis à Québec pour l'annonce officielle du nouveau projet Lab-école qui verra le jour dans notre commission scolaire pour l'année 2021-2022.

CFER des Aviateurs

Développement du Centre de formation en entreprise de récupération

L'école du Mistral a procédé au déménagement du CFER dans un nouvel endroit de l'école. Cet endroit correspond davantage au besoin de ce projet.

De plus, nous avons débuté des partenariats avec des entreprises extérieures dont Bois BSL. Les élèves pourront remettre à neuf des palettes de bois ainsi que préparer des sacs de bois de chauffage.

L'empathie à l'école des Alizés, bien plus qu'un simple mot!

Durant l'année scolaire, en plus des occasions saisies au quotidien par les enseignants titulaires et spécialistes, au moins trois activités planifiées sont vécues par tous nos élèves. Développer les compétences sociales des élèves par l'enseignement de l'empathie et d'une communication efficace permet de créer un climat serein, chaleureux et plus propice aux apprentissages.

L'année scolaire 2017-2018 fut excellente en terme de résultats pour les jeunes du programme de hockey scolaire à Mont-Joli. Au plan académique, le taux de réussite des élèves est de 90 %. Sur le plan sportif, voici quelques réalisations :

- L'équipe M13 fut championne de la saison régulière, des séries éliminatoires et de deux tournois.
- L'équipe M15 mineur fut championne du tournoi de Trois-Rivières et finalistes des séries.
- L'équipe M15 majeur a été demi-finaliste au tournoi de Rivière-du-Loup.
- L'équipe M17 majeur fut finaliste au tournoi de Beauceville et finaliste des séries éliminatoires.

Fort du succès de la formule qu'offre la Ligue de hockey préparatoire scolaire (LHPS), la Commission scolaire des Phares a confirmé en décembre 2017 l'expansion de ce programme à Rimouski tant au primaire qu'au secondaire. Ce sont finalement 9 équipes qui seront alignées pour la saison 2018-2019.

Des élèves de la Commission scolaire se démarquent à l'internationale!

L'Harmonie avancée du Mistral a obtenu la mention " superior ", l'équivalent d'une note d'or, en plus de remporter le prix de l'harmonie de la journée, au Festival of Music de New York. L'ensemble de guitare a décroché la mention " excellent ", soit l'équivalent d'une note d'argent. Rien de moins! Bravo aux élèves et à leurs enseignants. Nous sommes très fiers de vous!

L'Harmonie Vents du Fleuve de l'école Paul-Hubert est arrivée 1re dans sa catégorie avec la mention "Superior".

De plus, elle a obtenu le titre "The Best Overall Concert Band"

Le Club de robotique rimouskois Rikitik a participé au New York Tech Valley Regional, une compétition internationale de robotique ayant lieu à Troy, dans l'état de New York.

L'équipe 3996 a terminé 8e aux qualifications. Elle a tout de même obtenu le Prix des juges, qui reconnait la détermination et la résilience d'une équipe.

AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Taux de diplomation et qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans

OBJECTIFS	Situation de départ en 2015	Situation actuelle en 2016	Résultat visé en 2022
Ensemble du Québec	78,8 %	80,1 %	84 %
Commission scolaire des Phares	76,7 %	79,5 %	82,9 %

Moyens mis en place en 2017-2018 qui visent l'amélioration de la diplomation et de la qualification :

- Bonification des services complémentaires, notamment, en orthopédagogie, et ce, tant au primaire qu'au secondaire;
- Révision des pratiques relatives à la mise en place des mesures d'appui et d'adaptation pour les élèves de la formation générale des adultes et de formation professionnelle;
- Retour du comité sur la persévérance scolaire pour un suivi rigoureux des élèves en difficultés.

Accroître le taux de sortie annuelle avec diplôme et qualification

Moyen mis en place en 2017-2018 qui vise l'amélioration le taux de sortie annuelle avec diplôme et qualification :

- Suivi rigoureux de l'élève en portant une attention particulière à la transition entre la formation générale des jeunes vers la formation générale des adultes ou la formation professionnelle.

Taux de sorties annuelles sans diplôme ni qualification, parmi les élèves sortants, inscrits en FGJ.

Année d'inscription	2014-2015	2015-2016
Ensemble du Québec	13,5 %	13,0 %
Commission scolaire des Phares	11,6 %	10,9 %

Les données sont non disponibles au MEES pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Réduire le nombre de décrocheurs pour l'ensemble du secondaire

Le taux n'affiche pas de variation significative. Toutefois, le nombre annuel de garçons sortant sans diplôme ni qualification demeure préoccupant.
Moyen mis en place en 2017-2018 qui vise à réduire le nombre de décrocheurs :

- Révision des pratiques relatives à la prévention du décrochage au secondaire.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Accroître le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle

Le nombre d'élèves diminue de façon marquée en formation professionnelle depuis l'année 2010-2011. Cette situation prévaut également dans les centres de l'ensemble du Québec. Chez nous, on dénote que la baisse touche principalement les garçons. Il y a maintenant plus de filles que de garçons nouvellement inscrits. Cependant, nous poursuivons nos efforts afin d'accroître le nombre d'élèves inscrits, et ce, avant l'âge de 20 ans.
Moyens mis en place en 2017-2018 :

- Groupes d'exploration professionnelle au secondaire;
- Campagne médiatique faisant la promotion de la formation professionnelle, nouvelle image *Je suis pro*;
- Journées portes ouvertes dans les centres de formation professionnelle en avril pour tout le 3e secondaire de la Commission scolaire des Phares et d'autres écoles;
- Journées portes ouvertes à l'automne pour les écoles primaires de la Commission scolaire pour l'approche orientante;
- Certains départements visitent différentes commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie afin de promouvoir leur métier.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Accroître le nombre d'élèves inscrits en formation générale des adultes

En 2017-2018, on remarque une baisse significative des élèves inscrits en formation générale des adultes, passant de 521 élèves en 2016-2017 à 452 élèves en 2017-2018. Cette situation prévaut également dans les centres de l'ensemble du Québec. Des actions ont été mises en place afin d'augmenter le nombre d'élèves inscrits en formation générale des adultes.

- Relance des élèves qui ne se présentent pas à l'inscription;
- Conception publicitaire afin de promouvoir la formation à distance;
- Rencontres avec différents partenaires externes afin de cibler de nouvelles clientèles.

Augmentation de la diplomation et de la qualification et amélioration de la persévérance scolaire

En 2017-2018, 70 élèves de nos deux centres ont obtenu leurs préalables afin d'étudier dans un programme de formation professionnelle. De plus, 75 élèves sont actuellement en poursuite de leurs préalables scolaires. Cet objectif étant un élément majeur pour la réussite éducative des élèves, plusieurs moyens ont été mis en place afin d'y répondre.

- Suivi hebdomadaire de chaque élève par son tuteur;
- Soutien intensif des services professionnels quant aux élèves ayant des besoins particuliers;
- Organisation d'activités d'exploration professionnelles variées;
- Poursuite des efforts pour soutenir adéquatement notre clientèle en francisation (65 élèves en 2017-2018).

LA CONCERTATION ET LA COMMUNICATION

- Actualisation des sites web de toutes les écoles de la Commission scolaire (quelques mises en ligne sont à venir au cours de l'année 2018-2019);
- Déploiement du portail-parent dans toutes les écoles de la Commission scolaire pour favoriser la communication école-famille;
- Poursuite de la formation à distance en formation professionnelle et en formation générale des adultes avec le développement de nouvelles offres de cours et la contribution au partenariat FADIO (formation à distance interordres).

Partenaire majeur pour la réussite des élèves – COSMOSS

Culture de concertation établie dans notre milieu depuis les 13 dernières années, les initiatives de COSMOSS rejoignent plusieurs préoccupations du monde scolaire. Les actions concertées ont une portée sur notre clientèle et vise à ce que les jeunes et leurs familles soient outillés, scolarisés et en santé.

Trois stratégies, issues du plan d'action dans le secteur Rimouski-Neigette, nous interpellent particulièrement :

- Les transitions et la continuité de services. Nous sommes à consolider un protocole de transition pour l'entrée scolaire des jeunes qui rallie les différents acteurs concernés (CISSS, CPE, Maison des familles, CSDP).
- Favoriser le développement psychosocial et la santé mentale des jeunes en fonction de leur stade de développement. Nous sommes impliqués notamment sur la table des 16 à 30 ans.
- Développer et expérimenter un modèle d'intervention concerté afin de prévenir le décrochage scolaire au secondaire.

Mesure de francisation

- Nous avons deux classes d'accueil pour la clientèle du primaire et du secondaire. Elles sont situées dans les écoles de l'Estran, pour le primaire et l'école Paul-Hubert, pour le secondaire. Chaque classe accueille environ 12 élèves et le premier rôle est de faciliter l'apprentissage de la langue française ainsi que de favoriser une intégration positive à la culture québécoise.
- Nous avons quatre classes de francisation qui accueillent environ 50 élèves au Centre de formation de Rimouski-Neigette. Le personnel gravitant autour de cette clientèle est constitué de 8 enseignants et une stagiaire en travail social.

Un environnement sain, sécuritaire et riche culturellement

- Poursuivre les investissements en infrastructures et équipements technologiques afin de rendre accessibles les outils numériques pour la réussite des élèves;
- Poursuivre les investissements dans les bibliothèques scolaires de nos établissements;
- Déployer Office 365 pour tous les élèves du secteur jeune jusqu'au secteur de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes;
- La Commission scolaire des Phares continue son programme de mise à niveau de ses immeubles grâce à la mesure d'aide financière *Maintien des bâtiments*. Son parc immobilier est dans un état relativement satisfaisant, mais dans un processus de suivi normal de ses immeubles, des travaux doivent être réalisés et plusieurs autres travaux majeurs seront planifiés au cours des prochaines années. En 2017-2018, l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a rendu possible la réalisation de 8 projets majeurs pour une somme globale d'environ 3,0 millions de dollars :
    - Réalisation de la phase 2 du remplacement des systèmes d'interphone dans les écoles. Dans cette seconde phase, 5 écoles ont vu leur système entièrement remplacé par un système de dernière génération. Le coût de ce projet s'est élevé à 200 000 $;
    - Réfection complète du secteur Est du stationnement de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour un peu plus de 1 million $;
    - Réfection des portes extérieures de l'école D'Auteuil de Rimouski pour 25 000 $;
    - Réfection des portes extérieures de l'école Saint-Jean de Rimouski pour 65 000 $;
    - Réfection du parement extérieur de l'école Lavoie de Saint-Eugène-de-Ladrière pour 135 000 $;
    - Réfection de la chaufferie de l'école Langevin de Rimouski pour 200 000 $;
    - Réfection de la chaufferie de l'école D'Auteuil de Rimouski pour 200 000 $;
    - Réfection de la chaufferie de l'école La Source de Les Hauteurs pour 225 000 $.

À noter que le solde du budget a été associé au projet de réfection de la piscine Pierre-Harvey de l'école Paul-Hubert qui sera réalisé en 2018-2019.

- Une somme d'un peu plus de 300 000 $ a également été nécessaire en 2017-2018 dans l'installation de quatre locaux modulaires sur les terrains de l'école du Grand-Pavois–de Sainte-Agnès pour pallier le manque temporaire de locaux de classes dans cette école.

Un important dossier a obtenu une conclusion heureuse en juin 2018. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a en effet annoncé que la Commission scolaire des Phares sera financée pour la construction d'une nouvelle école primaire de 21 classes à Rimouski. En outre, ce projet a été choisi pour faire partie du projet pilote *Lab-école* qui vise à définir l'école du vingt-et-unième siècle. Les travaux de ce comité débuteront à l'automne 2018. L'ouverture de cette école sur un terrain donné gratuitement par la Ville de Rimouski dans le nouveau quartier des Prés du Saint-Rosaire est prévue pour septembre 2021.

ÉTATS FINANCIERS 2017-2018

Les données financières de la Commission scolaire des Phares pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 ont été déposées au conseil des commissaires du 22 octobre 2018, pour un excédent d'exercice de 240 771 $ et un déficit cumulé de 78 957 $.

REVENUS

Subventions de fonctionnement du MEES	93 207 118 $	75,4%
Autres subventions et contributions	208 797 $	0,2%
Taxe scolaire	19 812 013 $	16,0%
Droits de scolarité et frais de scolarisation	578 942 $	0,5%
Ventes de biens et services	8 356 917 $	6,8%
Revenus divers	1 305 094 $	1,1%
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	192 814 $	0,2%
	123 661 695 $	**100%**

CHARGES

Enseignement et formation	58 006 332 $	47,0%
Soutien à l'enseignement et à la formation	28 509 815 $	22,9%
Services d'appoint	14 655 216 $	11,7%
Activités administratives	5 479 151 $	4,4%
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	13 389 438 $	10,7%
Activités connexes	4 039 698 $	3,2%
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(658 726) $	-0,5%
	123 420 924 $	**100%**

CHARGES PAR NATURE DES DÉPENSES

Rémunération	90 598 792 $	73,4%
Frais de déplacements	433 181 $	0,4%
Fournitures et matériel	6 859 838 $	5,6%
Services honoraires et contrats	16 836 152 $	13,6%
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	4 613 879 $	3,7%
Autres charges	4 079 082 $	3,3%
	123 420 924 $	**100%**

Le document *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2017-2018* a été adopté lors de la séance du conseil des commissaires du 24 avril 2017

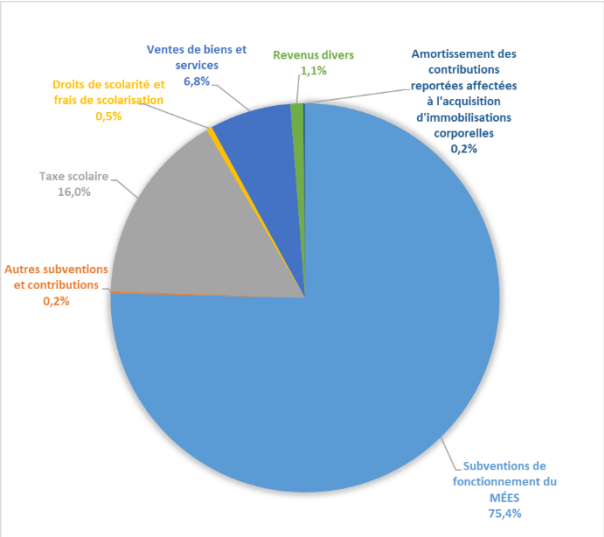

REVENUS

CHARGES

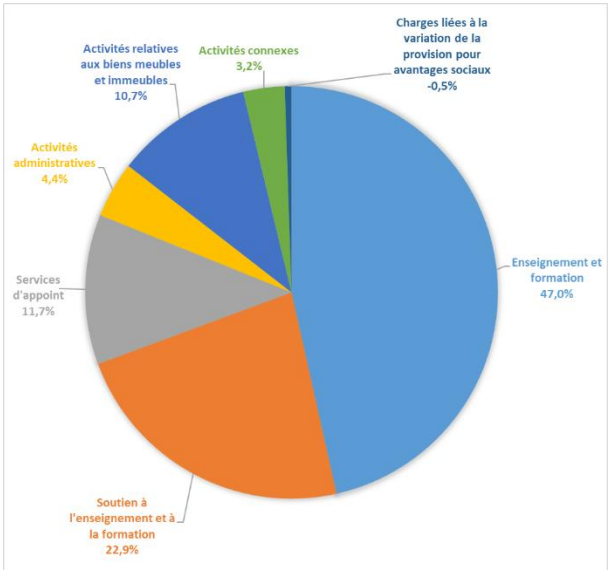

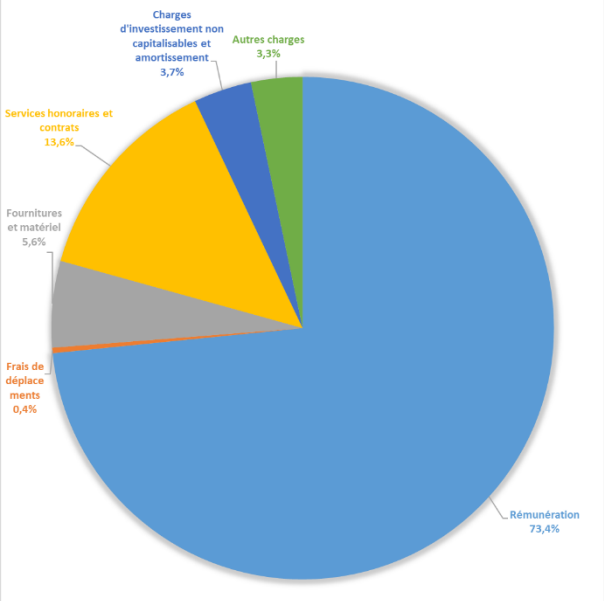

CHARGES PAR NATURE DES DÉPENSES

GESTION DES PLAINTES

En 2017-2018, le Secrétariat général a reçu et traité 24 plaintes formelles en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.*

La possibilité de faire appel à la protectrice de l'élève a été offerte aux plaignants. Dans certaines situations, les recommandations émises ou les actions demandées ont permis de rectifier la situation et d'améliorer les services.

RAPPORT D'ÉVÉNEMENTS

Pour préserver les informations nominatives concernant des élèves, la Commission scolaire est légalement tenue de ne pas publier, ailleurs qu'au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les données des écoles comptant moins de 30 élèves ou ayant fait l'objet de 5 événements d'intimidation ou de violence et moins.

NOMBRE		NATURE		SUIVI
		Violence	Intimidation	
Écoles primaires	2	Verbale : 1 Physique : 1		Dans le cas d'un conflit, l'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence des comportements et suite à l'analyse du dossier, des besoins et difficultés de l'élève, et ce, en concordance avec les règles de conduite de l'école.
Écoles secondaires	78	Verbale : 9 Écrite : 0 Physique : 27 Psychologique : 4 Sexuelle : 0 Électronique : 2 Multiple : 18	Verbale : 16 Écrite : 0 Physique : 0 Psychologique : 1 Sexuelle : 0 Électronique : 0 Multiple : 1	

RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Le présent rapport d'activité couvre l'année scolaire 2017-2018.

Il fait état, d'une part, de la fonction, du rôle attribué au protecteur de l'élève et, d'autre part, de quelques distinctions, du traitement, du nombre, de la nature des demandes que j'ai reçues et la conclusion.

La fonction de protecteur de l'élève a été créée par des modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. L'article 220.2 de cette dernière, ainsi que le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* établi par la Commission scolaire, adopté en vertu de la loi, ont instauré un régime de traitement des plaintes dont le protecteur de l'élève est l'ultime intervenant avant que le conseil des commissaires ne soit saisi d'un dossier.

En tant que Protectrice de l'élève, je reçois et traite des demandes provenant d'élèves ou de parents d'élèves qui sont insatisfaits d'un service reçu de la Commission scolaire.

Je joue le rôle de tierce facilitatrice, je tente d'aider l'élève ou le parent d'élève à régler la situation qui le préoccupe avec l'établissement ou le service concerné. Je suis neutre, indépendante et impartiale.

Je n'agis pas à titre d'avocate ou de représentante d'un parent ou d'un élève de la Commission scolaire. Je ne donne pas d'avis juridiques.

Je n'ai pas de pouvoir décisionnel, mais plutôt un pouvoir de recommandation.

Concernant les distinctions

Je souhaiterais relever quelques distinctions afin de bien présenter la portée de l'intervention et des fonctions qui incombent au protecteur de l'élève.

Bien souvent, les plaignants communiquent avec moi, ne sachant pas qu'ils doivent s'adresser directement à la personne ou à l'unité administrative concernée, ou à la responsable de l'examen des plaintes. Dans de tels cas, je les redirige vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Certains me consultent avant de porter plainte officiellement auprès de la Commission scolaire. Ils profitent de cette occasion pour faire état d'une situation ou d'un différend qu'ils ont avec la Commission scolaire ou d'un membre de son personnel. Parfois, lorsque ceux-ci désirent porter plainte je les informe de la procédure à suivre, les conseille et leur offre des pistes de solution à l'égard d'une insatisfaction soulevée, je les oriente vers les autorités compétentes lorsqu'ils n'ont pas épuisé les recours mis à leur disposition.

Concernant la vue d'ensemble des demandes

Au cours de cet exercice, vingt demandes m'ont été adressées à savoir : six émanant des écoles primaires; onze des écoles secondaires et trois des adultes.

Toutes ces demandes ont été traitées avec succès à l'interne.

Le tableau qui suit indique la nature des demandes reçues.

Nature	Établissement/École
Inscription	École secondaire (1)
Renseignement	Adulte (2) École secondaire (5)
Conseil	Adulte (1)
Information	École secondaire (3)
Intimidation	École primaire (6) École secondaire (1)
Transport	École secondaire (1)

Conclusion

La particularité de cette année est qu'il y a eu plus de demandes émanant des écoles secondaires que du primaire.

Comme rencontre, j'ai eu une séance de travail avec le comité de parents, notamment pour leur parler du rôle du protecteur de l'élève et du processus de gestion des plaintes.

Je tiens à remercier toutes les directions à l'interne qui travaillent efficacement pour le traitement des plaintes de la Commission scolaire des Phares.

Adrienne N'Gue
Protectrice de l'élève
29 juin 2018

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Sylvain Gagné, président

- **Les principaux dossiers ayant fait l'objet de consultation et de traitement en 2017-2018 :**
  - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et actes d'établissements;
  - Critères d'inscription des élèves;
  - Règles de passage;
  - Répartition des services éducatifs;
  - Calendrier 2018-2019;
  - Politique d'admissibilité au transport scolaire;
  - Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières;
  - Politique relative à la civilité au travail;
  - Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool;
  - Plan d'engagement vers la réussite;
  - Consultation sur le Plan stratégique de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
  - Consultation sur les actions à privilégier par la FCPQ.

- **Les activités du comité de parents en 2017-2018**
  - Élaboration et adoption du sondage sur les récréations dans les écoles primaires;
  - Visite de l'école du Grand-Pavois ainsi que de celle de Sainte-Luce;
  - Adoption et mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale d'une pétition pour une nouvelle école;
  - Analyse des inscriptions et des prévisions ministérielles pour évaluer l'évolution du problème de surpopulation d'élèves à Rimouski;
  - Soutier financier au Salon des services 2017-2018;
  - Soutier financier aux parents désirant assister au colloque de la FCPQ;
  - Communiqué de presse en faveur du projet le Lab-École;
  - Communiqué de presse pour signaler la fin de la solution temporaire des locaux modulaires à l'école du Grand-Pavois;
  - Recommandations aux conseils d'établissement au niveau des bonnes pratiques pour les récréations;
  - 24 recommandations dans le rapport annuel (8 pour les conseils d'établissements, 8 pour la Commission scolaire et 8 au comité de parents).

- **Les perspectives 2018-2019**

  Au cours de la prochaine année, le comité de parents poursuivra ses efforts pour favoriser l'intérêt des parents pour leur école et leur commission scolaire de même que leur participation dans les instances à leur disponibilité (conseil d'établissement, comité de parents ou comité consultatif EHDAA).

  Plus particulièrement, le comité de parents s'intéressera l'année prochaine aux dossiers suivants :
  - Le projet de construction de l'école Lab-École;
  - La politique de consultation élargie;
  - Le suivi sur l'implantation de la LHPS;
  - L'avenir du programme PEI;
  - Le développement des projets éducatifs dans les écoles.
  -

Le Rapport annuel 2017-2018 du comité de parents est disponible sur le site Internet de la CSDP.

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES EHDAA

Lise Beaulieu, présidente

Au cours de l'année 2017-2018, les membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) ont donné leurs opinions et avis sur différents sujets et enjeux touchant les services aux EHDAA. Discussions, questions, réflexions, commentaires et vécus exprimés par les parents et les partenaires ont indéniablement contribué à l'amélioration et à la bonification des services aux élèves HDAA.

Le comité a également tenu sa troisième assemblée annuelle le 3 octobre 2017, réunissant plus de vingt personnes. Lors de cette assemblée, tous les postes réservés aux parents d'élèves HDAA et qui ont un plan d'intervention à l'école ont été pourvus. Même si au cours de l'année ce fut difficile pour certains parents d'être présent aux réunions, en raison bien souvent de contraintes familiales, la plupart d'entre eux étaient aux rendez-vous. Nous avons aussi connu certaines absences au niveau des membres du personnel de la Commission scolaire et au niveau des partenaires. Espérons qu'au cours de la prochaine année, les conditions favoriseront l'engagement de tous dans cette structure importante au bon fonctionnement de la Commission scolaire et au bénéfice des élèves HDAA qui y reçoivent des services.

Le CCSEHDAA a aussi organisé, pour une troisième année, une conférence ayant pour thème *L'anxiété chez les enfants de 2 à 18 ans… de même que chez les parents.* Offerte par la réputée Dre Nadia Gagnier, cette activité a connu un vif succès, faisant salle comble.

Aussi, en collaboration avec plusieurs partenaires, le deuxième Salon des services destiné aux parents d'enfants ayant des besoins particuliers a eu lieu à Mont-Joli et à Rimouski. À la suite d'une demande de subvention adressée à COSMOSS Rimouski-Neigette et COSMOSS Mitis, nous avons pu obtenir un soutien financier qui s'échelonnera sur 3 ans, ce qui rendra possible la poursuite de cet événement.

La réussite de nos enfants repose sur un bon nombre de personnes, notamment sur les enseignants, le personnel de soutien et les professionnels. Mais ce sont avant tout les parents, les experts de leurs enfants, qui permettent de contribuer au développement et au cheminement harmonieux de leurs enfants; leur désir profond étant que leurs enfants soient heureux et qu'ils aient une place au soleil. Donnons aux parents toutes les possibilités de s'impliquer dans le vécu scolaire de leurs enfants et donnons à ces jeunes les moyens et la place qui leur revient.

Je termine mon mandat de commissaire parent EHDAA et, par le fait même, mon implication au sein du CCSEHDAA. Je peux témoigner de l'effort et de la volonté d'un très grand nombre de personnes disposées à accueillir et à aider nos enfants qui présentent des besoins particuliers. Toutefois, rien n'est parfait et il demeure encore beaucoup de chemin à parcourir, de préjugés à faire tomber, de barrières à ouvrir pour que tous les enfants reçoivent un traitement équitable et les services auxquels ils ont droit, et ce, à l'intérieur d'un système éducatif égalitaire. Je demeure confiante qu'avec de l'investissement de notre gouvernement, les nouvelles mesures et approches mises en place, les résultats de recherches, le travail de collaboration et de concertation et l'implication de tous, nous pourrons amener nos enfants à réussir leur vie et à être heureux.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du CCSEHDAA pour votre engagement, votre implication et votre disponibilité. Je remercie également les membres du comité de parents, le personnel de la CSDP, madame Madeleine Dugas, directrice générale, monsieur Gaston Rioux, président de la CSDP, monsieur Sylvain Gagné, président du comité de parents, pour votre excellente collaboration et la confiance que vous m'avez témoignée. Merci aussi à tous les parents, ce fut un plaisir et un privilège de pouvoir vous représenter.

Lise Beaulieu, présidente du comité consultatif EHDAA et commissaire parent EHDAA

Le Rapport annuel 2017-2018 du CCSEHDAA est disponible sur le site Internet de la CSDP.

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC

En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, la commission scolaire doit faire état de l'application des dispositions prévues à la Loi dans son rapport annuel.

Voici les données utilisées afin d'effectuer le suivi pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 :

712000 des Phares

	JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	106 326,70	198,34	106 525,04	67
2 Personnel professionnel	129 512,00	56,25	129 568,25	95
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	1 048 592,40	2 453,98	1 051 046,39	1 035
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	523 352,79	1 012,38	524 365,17	614
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	119 765,60	1 080,58	120 846,17	95
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 927 549,49	4 801,52	1 932 351,02	1 906

712000 des Phares

	AVRIL 2017 À MARS 2018			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	108 291,77	0	108 291,77	69
2 Personnel professionnel	105 927,00	386,50	106 313,50	89
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	1 056 136,50	2 811,87	1 058 948,37	1 102
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	585 004,71	2 124,02	587 128,73	730
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	93 900,23	404,23	94 304,45	69
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 949 260,20	5 726,61	1 954 986,81	2 059

Pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, la cible fixée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la lettre du 31 juillet dernier est de 2 035 208,54 heures. La Commission scolaire n'a pas dépassé la cible pour cette période de référence.

REDDITION DE COMPTES LGCE

DU 1ER JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018
CONTRATS DE SERVICE SUPÉRIEURS À 25 000 $

FOURNISSEUR	Entreprise[2]	Personne physique[3]	TYPE DE MANDAT	NOMBRE DE CONTRATS	MONTANT AVANT TAXES
Maintenance Euréka	X		Service d'entretien ménager Contrat de 5 ans	1	2 944 000,00 $
Conciergerie D'Amqui	X		Service d'entretien ménager Contrat de 43 mois	1	799 000,00 $
Maintenance Euréka	X		Service d'entretien ménager Contrat de 5 mois	1	93 767,09 $
Stantec Experts Conseil	X		Services professionnels en mécanique électrique	1	77 500,00 $
Chantale Bélanger	X		Service d'entretien ménager Contrat de 2 ans	1	60 278,16 $
Entreprise G.T.	X		Service d'entretien ménager Contrat de 1 an	1	55 597,44 $
Groupe Pro Santé inc. (Service)	X		Fourniture d'un programme d'aide aux employés	1	50 000,00 $
Voyages A+	X		Planification et organisation d'un voyage à New York pour compétition musicale	1	46 550,00 $
France Pelletier	X		Service d'entretien ménager Contrat de 3 ans	1	45 900,00 $
Architectes Gagnon, Letellier, Cyr, Richard, Mathieu et associés	X		Services professionnels en architecture	1	42 325,00 $
Dave Pigeon	X		Service d'entretien ménager Contrat de 3 ans	1	42 000,00 $
Voyages Tour Étudiants	X		Planification et organisation d'un voyage de fin d'année PEI 3 et 4 à Ottawa	1	38 940,00 $
Architectes Goulet et Lebel	X		Services professionnels en architecture	1	37 035,00 $
LGT	X		Services professionnels en structure et en mécanique-électricité	1	36 569,39 $
Stantec Experts Conseils Ltée	X		Services professionnels en électricité	1	35 800,00 $
Tétra Tech	X		Services professionnels en ingénierie	1	29 375,00 $
Les Services DED	X		Service d'entretien ménager Contrat de 9 mois	1	25 889,04 $

Ce document est une réalisation de la Direction générale de la Commission scolaire des Phares. Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares et de banques d'images libres de droits (Burst[1]).

Coordination :
Madeleine Dugas, directrice générale
Secrétaire à la rédaction :
Josée Fournier, secrétaire de gestion
Direction générale

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Commission scolaire des Phares
435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4
Téléphone : 418 723-5927
Télécopieur : 418 724-3350
Site Internet : www.csphares.qc.ca

[1] https://burst.shopify.com